

COMMUNE DE MORIENVAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DÉLIBÉRATION : N° 2026 / 04

OBJET : Indemnités des élus

DATE DE CONVOCATION : 22 mars 2026

DATE D’AFFICHAGE : 23 mars 2026

L’an deux mille vingt-six, le 22 mars à 10h30,

Le Conseil Municipal de la Commune de Morienval s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Mme Dorothee RULENCE, Maire, en session ordinaire, après avoir été convoqué conformément à l'article L2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

MMES. Dorothee RULENCE, Brigitte SOLINAS, Florence CHARTIER, Isabelle VILAIN, Elodie PAILLARD, Isabelle LANGELEZ, Isabelle DE WAELE

MM. Jean-François DE SOUSA, Frédéric DELAHAYE, Alain MERCIER, Gilles LECHEVALIER, Eric KOUAOVI, Alexandre BARRÉ, Eric LECAILLON, Hubert BRIATTE

Absents excusés :

Absents non excusés :

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 15

M Alexandre BARRÉ étant désigné secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les articles L. 2123-20 à L. 2123-24-1 ;
- **Vu** la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;
- **Considérant** que les indemnités de fonction sont fixées par référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (Indice 1027, soit 4 287,57 € brut mensuel au 01/01/2024) ;

- **Considérant** que pour la strate de population de 1 000 à 3 499 habitants, l'indemnitaire globale maximale est respectée ;

Envoyé en préfecture le 24/03/2026

Reçu en préfecture le 24/03/2026

Publié le 24/03/2026

ID : 060-216004259-20260322-D2026_04-DE



DÉCIDE :

Article 1 : Fixation des taux

Le Conseil Municipal fixe les indemnités de fonction mensuelles pour le Maire et les Adjointes selon les taux et montants bruts suivants :

Bénéficiaire	Fonction	% de l'Indice 1027	Taux voté	Montant Brut Mensuel
Mme Dorothee RULENCE	Maire	55,70 %	41,36 %	1698.57 €
M. Jean-François DE SOUSA	1er Adjoint	21,38 %	21,38 %	878.83 €
Mme Brigitte SOLINAS	2ème Adjoint	21,38 %	14,60 %	600.14 €
M. Frédéric DELAHAYE	3ème Adjoint	21,38 %	14,60 %	600.14 €
TOTAL		119.84 %	91,94 %	3777.68 €

Article 2 : Revalorisation

Ces indemnités seront automatiquement revalorisées lors de toute modification de la valeur du point d'indice de la fonction publique.

Article 3 : Inscription budgétaire

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal au chapitre 65.

VOTE :

- Nombre de conseillers présents ou représentés : 15
- **POUR : 12**
- **CONTRE : 3**
- **ABSTENTION : 0**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** la présente délibération à la majorité.

Fait à Morienvall, le 22 mars 2026

Dorothee RULENCE
Maire de Morienvall

